



SyanChaleur
RESEAU DE Samoëns

Ensemble, agissons pour une énergie locale et durable !

Raccordez-vous au *réseau de chaleur*
de Samoëns

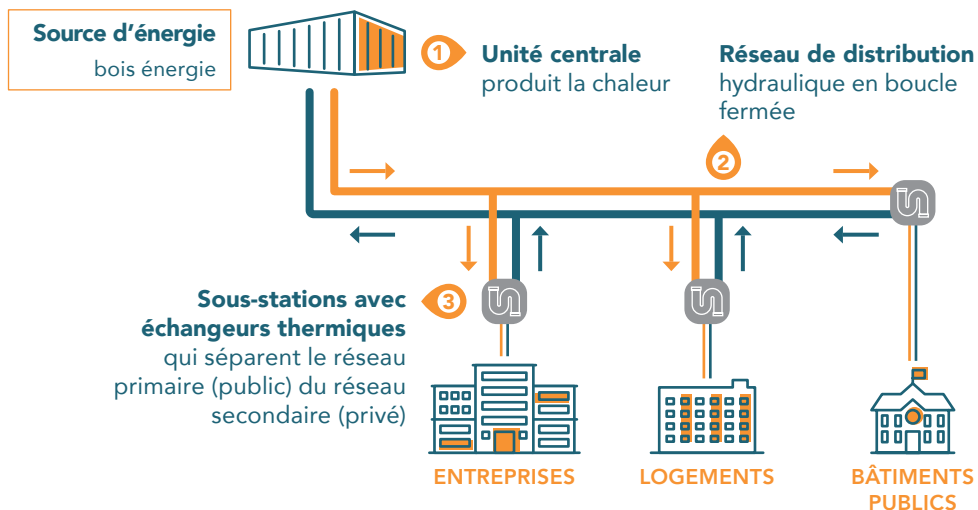


Un projet d'initiative publique porté par le Syane et votre commune



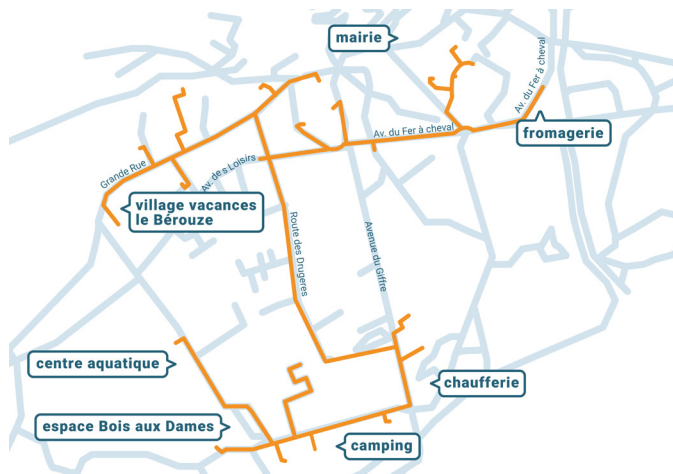
Qu'est-ce qu'un réseau de chaleur ou de froid ?

Un réseau de chaleur ou de froid est composé d'une unité de production centrale alimentée en énergie renouvelable locale, qui produit de la chaleur ou du froid, redistribué à travers un réseau de distribution hydraulique.



Le tracé du réseau de Samoëns

Tracé prévisionnel du réseau en date de juillet 2022



Calendrier des travaux



Quels sont les avantages de ce réseau ?



ÉNERGIE DÉCARBONÉE

Plus de 90 % d'énergies renouvelables



PROXIMITÉ

Approvisionnement en combustible bois à moins de 80 km



PERFORMANCES OPTIMISÉES

Mutualisation d'équipements efficients et innovants



PRODUCTION CENTRALISÉE

Remplace l'utilisation des chaudières fioul ou gaz individuelles et collectives



EMPLOI

Création d'emplois non délocalisables



STABILITÉ DES COÛTS

Un prix du service public maîtrisé

Les conditions pour raccorder mon bâtiment

Mon bâtiment est indépendant ou dispose d'une chaufferie collective.
Vérifier l'éligibilité et se raccorder :

- 1 Je contacte Syan'Chaleur : contact@syanchaleur.fr
- 2 Afin que Syan'Chaleur puisse faire une étude comparative entre ma consommation actuelle et future, je transmets :
 - mes factures énergétiques des 3 dernières années
 - mon type de chauffage
 - ma surface chauffée
- 3 Une visite de vos installations de chauffage est programmée
- 4 Syan'Chaleur vous présente une analyse technique et financière du raccordement au réseau de chaleur
- 5 À ma demande, Syan'Chaleur peut venir présenter le projet lors d'une assemblée générale
- 6 Je signe le contrat* adapté à mon bâtiment auprès de Syan'Chaleur
- 7 Je recevrai ma première facture à la mise en service du chauffage de mon bâtiment

* Raccordement gratuit pour les bâtiments existants dont le contrat est signé avant le 31 décembre 2023

Des questions ?

■ EST-IL POSSIBLE DE FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ?

Oui, grâce au compteur de chaleur installé dans chaque bâtiment, les gestionnaires peuvent suivre quotidiennement leurs consommations et optimiser leurs réglages.

■ ME CHAUFFER AU BOIS ÉNERGIE CONTRIBUE-T-IL À LA DÉFORESTATION ?

Non, le bois est prélevé dans des forêts locales gérées durablement avec des coupes planifiées sur des dizaines d'années. Aucune forêt française n'est destinée à la seule production de bois énergie.

Dans les deux Savoie, le gisement forestier augmente de 2% par an et seulement un tiers de cet accroissement naturel est mobilisé par la filière bois (bois d'œuvre et bois énergie confondus). Le bois destiné au chauffage est même parfois issu de la récupération de palettes industrielles.

Source : Pôle Excellence Bois

■ LE BOIS ÉNERGIE NUIT-IL À LA QUALITÉ DE L'AIR ?

Non, une chaufferie mutualisant les productions de chaleur pour un quartier dispose d'un système de filtration de haute performance. Il est composé de plusieurs filtres qui retiennent une majorité de particules.

Les caractéristiques du bois utilisé sont définies par un faible pourcentage d'humidité et une granulométrie adéquate.

Source : ADEME

■ LE RACCORDEMENT À UN RÉSEAU DE CHALEUR CONTRIBUE-T-IL À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ?

Oui, un réseau de chaleur permet de mobiliser des énergies renouvelables.

Son contenu en CO₂ est inférieur à 70 % (ou plus) qu'une installation au fioul ou au gaz à production de chaleur équivalente.

Pour en savoir plus

www.syanchaleur.fr

contact@syanchaleur.fr | 
04 50 11 16 16